



Programme de travail proposé

Lundi 26 novembre

Matin : 10 h 00-13 h 00 et après-midi : 15 h 00-18 h 00

- | | |
|----------------------------|--|
| Point 1 de l'ordre du jour | Ouverture de la session |
| Point 2 de l'ordre du jour | Élection des membres du Bureau |
| Point 3 de l'ordre du jour | Adoption de l'ordre du jour et méthode de travail ¹
Documents A/CEWG/1 et A/CEWG/1 Add.1 |
| Point 4 de l'ordre jour | Analyse du rapport et de la faisabilité des recommandations proposées par le groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement en tenant compte, le cas échéant, des études connexes ainsi que des résultats des consultations nationales et des discussions des comités régionaux ²
Documents A/CEWG/2, A65/24 et A65/24 Corr.1 |
| Point 5 de l'ordre jour | Élaboration de propositions ou d'options relatives à la coordination et au financement de la recherche et au suivi des dépenses de recherche-développement [si l'horaire le permet]
Documents A/CEWG/3, A65/24 et A65/24 Corr.1 |

Mardi 27 novembre

Matin : 10 h 00-13 h 00 et après-midi : 15 h 00-18 h 00

- | | |
|-------------------------|---|
| Point 5 de l'ordre jour | Élaboration de propositions ou d'options relatives à la coordination et au financement de la recherche et au suivi des dépenses de recherche-développement
Documents A/CEWG/3, A65/24 et A65/24 Corr.1 |
|-------------------------|---|

¹ Après l'examen du point 3 de l'ordre du jour, les intervenants auront la possibilité de faire des déclarations générales.

² Au début de l'examen du point 4 de l'ordre du jour, le Secrétariat fera une présentation.

Mercredi 28 novembre

Matin : 10 h 00-13 h 00 et après-midi : 15 h 00-18 h 00

Point 5 de l'ordre jour Élaboration de propositions ou d'options relatives à la coordination et au financement de la recherche et au suivi des dépenses de recherche-développement (suite)

Documents A/CEWG/3, A65/24 et A65/24 Corr.1

Point 6 de l'ordre jour Rapport de la réunion des États Membres à composition non limitée à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent trente-deuxième session

= = =